oordonnées (Ces renseignements ne figureront pas dans le journal)

Prénom

Ville

Email @

☐ J'accepte de recevoir des informations commerciales du groupe SIPA Ouest-France

téléphone

) 000 010

le 9h-12h30/14h-18h

rticuliers.

re.

ns notre agence

eau d'Orgemont

)

ur internet

ces.com

Votre annonce par courrier ou par fax

Par courrier : Ouest-France Petites Annonces CS 98101 - 35081 Rennes cedex 9.

Chèque à l'ordre de Précom, ou par carte bancaire. Délai de traitement : 3 jours ouvrables à réception de votre annonce.

Par fax : 02 99 32 50 32

N° carte bancaire Date de validité

Nom et prénom du titulaire de la carte

En cas de non renseignement, nous reprendrons par défaut la commune et le code postal de votre adresse. (2) Hors loi n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information la concernant. Les annonces destinées à l'usage de Précom et des éditeurs dont elle assure la régie publicitaire. Nous classerons votre annonce peut varier d'une édition à l'autre en fonction des volumes). Précom se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Un défaut de parution partiel ou total de remboursement des insertions parues dans le journal ; notre obligation se limitant au maximum au remboursement des insertions. Crédit photo : fotolia.com

ouest france le Courrier

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

Procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de délai :
Date limite de réception des offres : 24 mai 2013 à 12 h.
Délai minimum de validité des offres :120 jours.
Adresses complémentaires :
Renseignements d'ordre administratif : Monique Laurent, Direction parcs, jardins et paysages. Tél. 02 41 22 53 02.
Renseignements d'ordre technique : Marc Houdon, Centre technique parcs et jardins. Tél. 02 41 54 56 30.
Instance chargée des procédures de recours et précisions sur les délais de recours : Tribunal administratif, 6, allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes Cedex. URL : http://www.ta-nantes.juradm.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : lundi 29 avril 2013.

Commune de **Soucelles**

Prestations de services d'assurance

Avis d'appel public à la concurrence

Marché de travaux

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Soucelles, place de la Mairie. 49140 Soucelles, tél. 02 41 69 51 57, fax 02.41.32.24.33, courriel : mairie-soucelles@wanadoo.fr
Procédure de passation du marché : procédure adaptée.
Objet du marché : prestations de services d'assurance.
Lieu d'exécution et de livraison : commune de Soucelles.
Caractéristiques principales : services d'assurances (catégorie 6.a).
Présentation des lots :
Lot 1 : dommages aux biens et risques annexes (CPV 66515200-5).
Durée : à compter du 1er janvier 2014 à 0 h jusqu'au 31 décembre 2018.
Lot 2 : responsabilité civile et risques annexes (CPV 66516000-0).
Durée : à compter du 1er janvier 2014 à 0 h jusqu'au 31 décembre 2018.
Lot 3 : protection juridique et risques annexes (CPV 66513100-0).
Durée : à compter du 1er janvier 2014 à 0 h jusqu'au 31 décembre 2018.
Lot 4 : assurance véhicules à moteur et risques annexes (CPV 66514110-0).
Durée : à compter du 1er janvier 2014 à 0 h jusqu'au 31 décembre 2018.
Lot 5 : assurance du personnel, risques statutaires (CPV 66512000-2).
Durée : à compter du 1er janvier 2014 à 0 h jusqu'au 31 décembre 2018.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
Date limite de réception des offres : le vendredi 14 juin 2013 à 12 h.
Délai minimum de validité des offres : le délai minimum de validité des offres est fixé à compter de la date limite de remise des offres jusqu'au 31 décembre 2013.
Modalités d'obtention du dossier de consultation :
par voie électronique : http://metropole-angers.marcoweb.fr
Adresse où les offres doivent être transmises :
1) par pli recommandé à la mairie de Soucelles ou remis contre récépissé : commune de Soucelles, place de la Mairie, 49140 Soucelles ;
2) par voie électronique : http://metropole-angers.marcoweb.fr
Renseignements d'ordre administratif : commune de Soucelles, place de la Mairie, 49140 Soucelles. Tél. 02 41 69 51 57, fax 02.41.32.24.33, courriel : mairie-soucelles@wanadoo.fr
Contact : Mme Muriel Perrin.
Renseignements techniques : Delta Consultant SAS, tél. 02 41 57 98 61, fax 02.34.00.03.37, courriel : delta.consultant@deltaconsultant.fr
Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion : mardi 30 avril 2013.

Le numéro du TV Mag du 3 mai 2013 comprend les encarts suivants : Saumur Nord "L'Esprit Jardiland" encart glissé. Grand Saumur "Saumur Electro Diesel" encart sous blister. Grand Saumur "Vivre Chez Soi" encart glissé. Grand Saumur "Grand Optical" encart glissé. Cholet Nord "EPCC Chemillé" encart glissé. Angers Sud "EPCC Chemillé" encart glissé.

construction Le Clos de la Chevallerie, Saint-Barthelemy-d'Anjou, ne pas ouvrir avant la séance.
8. Pièces à joindre à l'offre :
1ère enveloppe :
- attestations fiscales et sociales,
- certificat de capacité de moins d'un an,
- certificat OPQCB ou CIP, ou certificat équivalent,
- attestations d'assurances,
- liste de références avec montant des travaux,
- état du personnel et du matériel.

2e enveloppe :
- devis détaillé en 2 exemplaires,
- acte d'engagement en 2 exemplaires,
- documentation technique des matériels et matériaux.

9. Renseignements : Brunet Architectes, 26, boulevard du Général-de-Gaulle, 49100 Angers. Tél. 02 41 88 20 13. Fax 02.41.88.83.95.
Soclova, service technique, M. François Martin. Tél. 02 41 31 18 23. Fax 02.41.31.13.70.
10. Date d'envoi à la publication : 29 avril 2013.

Avis administratifs

Commune de BÉAUVAU

ZAC "LE MOULIN À VENT"

Délibérations du Conseil municipal du 10 avril 2013
Approbation du dossier de réalisation de ZAC et du programme des équipements publics

Suite à la délibération créant la ZAC "Le Moulin à Vent", le conseil municipal de Beauvau a approuvé par délibérations en date du 10 avril 2013 le dossier de réalisation de la ZAC "Le Moulin à Vent" et le programme des équipements publics.
Les délibérations et le dossier de réalisation de ZAC sont consultables en mairie de Beauvau.

SYNDICAT DU PAYS SEGREEEN

Maison de Pays - Route d'Aviré
49500 SEGRÉ

APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Par délibération en date du 17 avril 2013, le comité syndical du pays segréen a approuvé le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).
Le dossier est tenu à la disposition du public au Syndicat du pays segréen, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Logement

Le piano peut être un trouble anormal de voisinage

Le son d'un piano peut constituer un trouble anormal de voisinage et le juge peut interdire la pratique de cet instrument. La Cour de cassation n'a cependant admis cette solution que dans le cas d'une famille qui passait de longues heures, tous les jours, à jouer de la musique. Les pianistes faisaient valoir qu'il s'agissait de leur travail, les parents étant musiciens professionnels et le fils préparant le concours d'entrée au conservatoire.
Mais les juges n'ont pas estimé que cette situation justifie une entorse au principe selon lequel chacun est responsable des troubles anormaux de voisinage qu'il crée. La Cour a estimé que le piano pouvait être interdit tant qu'une insonorisation ne serait pas réalisée. (Cass. Civ 3, 22.5.2012, N° 578).

Ouest France - 3.05.2013 -